



Quartiers Fertiles
L'agriculture urbaine
dans nos quartiers



Les « Quartiers Fertiles » en Auvergne - Rhône Alpes

21 juin 2022 / Réseau Ville et Aménagement durable

© Phacélie



Quartiers Fertiles
L'agriculture urbaine
dans nos quartiers



L'appel à projet « Quartiers Fertiles »

© Les Alchimistes

Pourquoi cet appel à projets?



1 Parce que 450 quartiers sont en train d'être repensés

2 Parce que l'agriculture urbaine peut constituer un levier de transformation des quartiers

3 Parce que les caractéristiques des quartiers se prêtent particulièrement à l'agriculture urbaine

Transformer les quartiers à tous les niveaux : logements, équipements publics, déplacements, mixité sociale, développement durable

Création d'emplois
Mixité fonctionnelle
Qualité paysagère
Animation, implication des habitants,



Réhabilitation de bâtiments vacants, de friches ou délaissés urbains.

Libération temporaire des fonciers = une opportunité d'installer de **l'agriculture urbaine transitoire**.

Phase expérimentale de test, préfiguration de projets plus pérennes



Les services de l'agriculture urbaine



- Un projet intimement lié à l'opération d'urbanisme : réhabiliter le quartier, valoriser les délaissés urbains, les friches...
- Une vision inscrite dans la politique de la ville comme dans des stratégies territoriales plus globales : PCAET, TZCDLD, PAT, trames vertes et bleues, ...
- Un levier social en QPV : emploi, insertion, cohésion
- Un outil de développement économique et de résilience territoriale
- Un outil pédagogique, de sensibilisation, notamment aux enjeux d'alimentation, de santé, et d'environnement.
- Vers un décroisement du quartier pour plus de mixité, attractivité du quartier.
- Circuits courts et coopération territoriale à l'échelle de la filière > coopération urbain rural, transition alimentaire
- Une amélioration du cadre de vie : nature en ville, réintroduction de biodiversité, îlots de fraîcheur, gestion de l'eau. > transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Critères d'éligibilités des projets



Critères d'éligibilité

- Projets portant spécifiquement sur la thématique de l'AU, avec **une visée prioritairement productive et marchande.**
- **Création d'emplois, parcours de formation, insertion**
- ... ciblant des quartiers d'intérêt national ou régional du **NPNRU**
- ... portés par
 - des collectivités menant des projets dans le cadre du NPNRU (EPCI et EPT / communes le cas échéant)
 - ou tout autre opérateur, en partenariat avec la collectivité

Critères d'appréciation et de sélection des projets

- Ambition du projet : impact économique, social et environnemental
- Contextualisation et articulation de la démarche avec le projet urbain (phasage).
- Richesse du partenariat et mode de gouvernance.
- Robustesse des compétences mobilisées
- Niveau de maturité de la démarche
- Caractère innovant de la démarche. Notamment valorisation friche et dépollution

A noter

- Des formes variées d'AU et d'objets éligibles (jardins d'insertion, micro-fermes, projets complexes...). = Productives / Participatives / Productives spécialisées (définition AFAUP)
- Un engagement opérationnel dans les 24 mois qui suivent la sélection du projet
- Etude du foncier. Pistes pour pallier aux **problématiques de pollution ou/et de surfaces de foncier restreintes**

La visée productive et marchande, objectif majeur de l'AAP



- **Les projets à visée uniquement sociale et pédagogique non éligibles** (jardins familiaux/partagés, logique d'autoconsommation individuelle)
- **Condition: mettre en culture des espaces productifs sur le quartier et développer des activités marchandes** liées à cette production (commercialisation, transformation...)
- **Vecteur de création d'emplois, de parcours de formation et d'insertion** professionnelle pour les habitants
- Des modèles viables économiquement ou en recherche de viabilité économique (phase d'amorçage soutenue financièrement et techniquement dans le cadre de l'AAP)
- Des porteurs de projet :
 - déjà présents sur le territoire (maraîchers, structures d'IAE, associations, régies de quartiers, collectivités...)
- ou
- à identifier et choisir via des procédures de sélection (AAC, AAP, AMI)

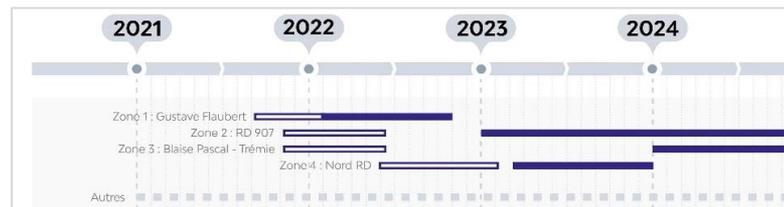
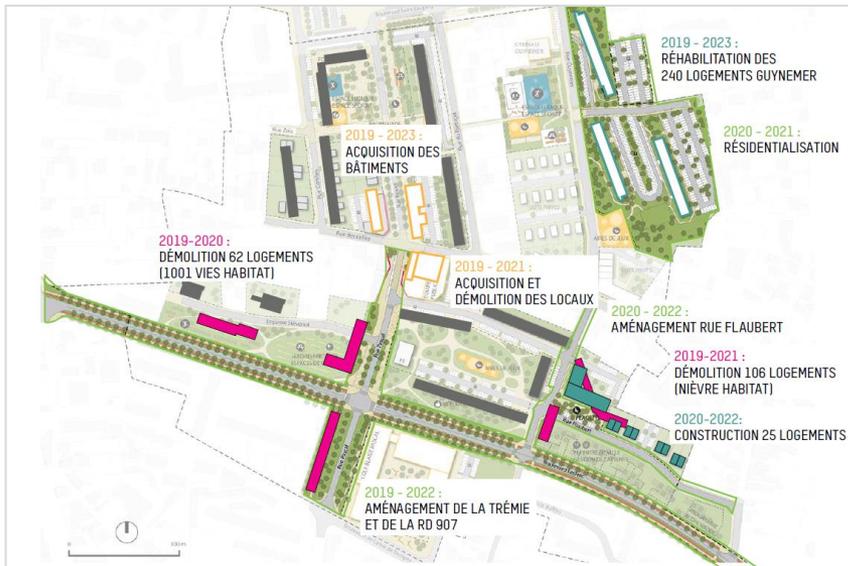
Quelques pistes pour palier les problématiques de pollution ou/et de surfaces de foncier restreintes

- Production en pleine terre: fleurs, techniques de culture (maraîchage bio-intensif, permaculture...)
- Productions hors sol à haut niveau de rendement et de rentabilité (ex: hydroponie, aéroponie, micro-pousses, champignons dans des parkings désaffectés...)
- Activités connexes: ateliers, formations, cuisine, restauration, transformation, compostage...
- Valorisation des aménités : lutte contre les ICU, nature en ville, désartificialisation, biodiversité (ruche, écopaturage, haies et prairie, permaculture, promenade comestible...), dépollution de sols industriels...

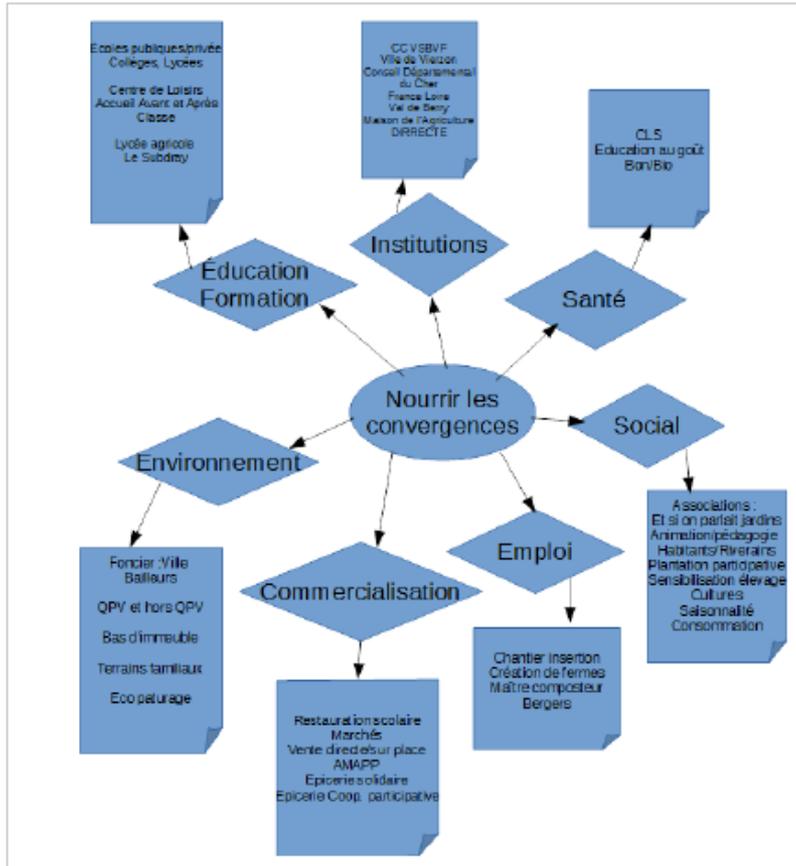
L'articulation du projet d'agriculture urbaine avec le projet NPNRU



- **Une cohérence nécessaire avec le projet NPNRU**: objectifs spécifiques de chaque quartier, identification et mobilisation des fonciers, coordination du pilotage AU/NPNRU, lien avec les démarches transversales (GUSP, concertation...)
- L'intégration du **calendrier d'AU** au planning et au **phasage** du NPNRU
- Un **engagement opérationnel du projet dès que possible et au maximum dans les 24 mois** suivant sa sélection (soit automne 2023): Jalons-clés du calendrier du projet d'AU
- La libération temporaire des fonciers = une opportunité d'installer de **l'agriculture urbaine transitoire**. Animation, implication des habitants, phase expérimentale de test, préfiguration de projets plus pérennes



Des niveaux de maturité différents: encourager la préfiguration d'actions d'AU et accélérer et concrétiser les démarches en gestation, avec une attente forte sur la logique partenariale

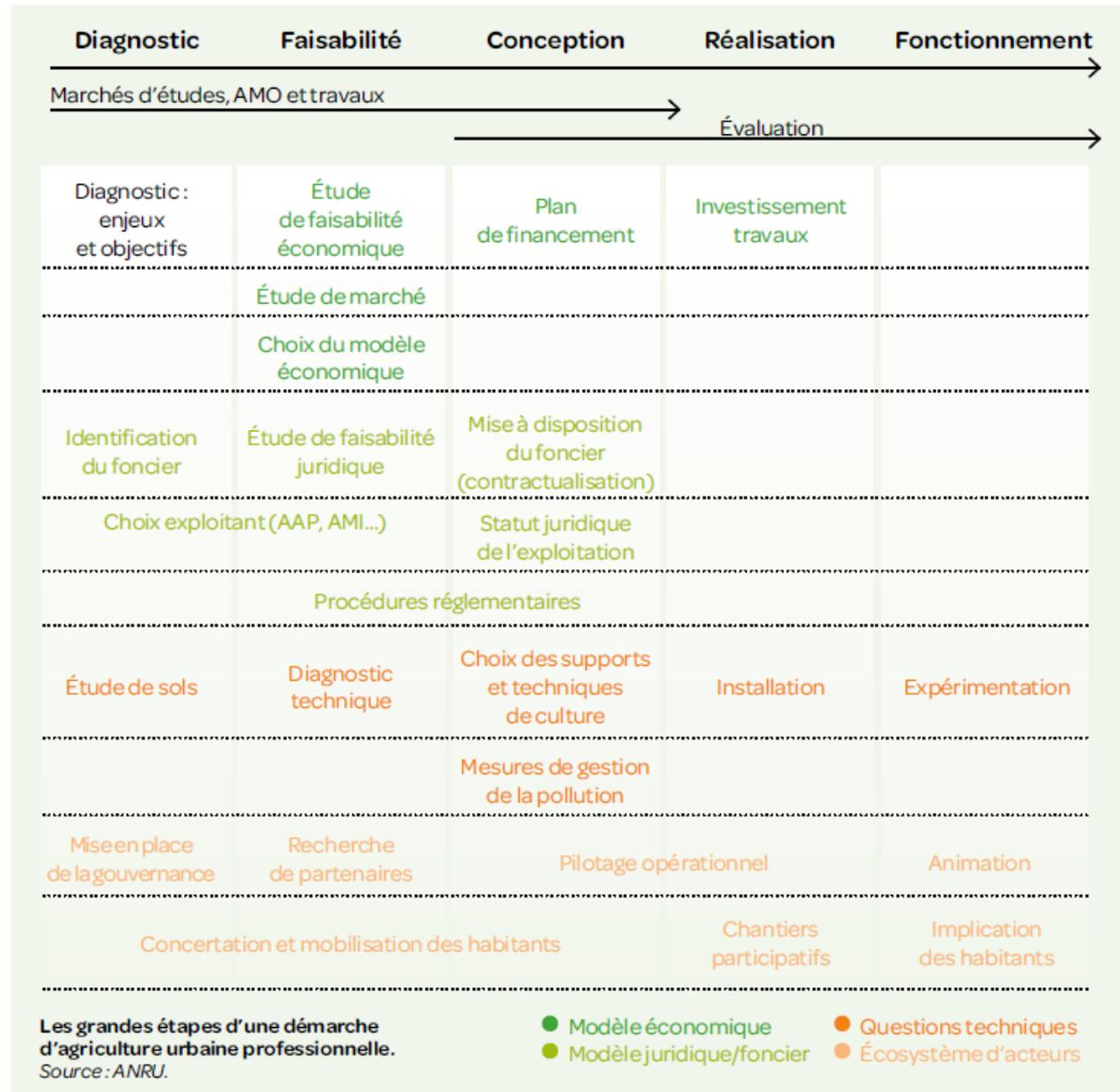


- A minima, une **pré-faisabilité**: candidat(s), fonciers potentiels identifiés, partenaires, projet global, mise en œuvre opérationnelle envisagée, calendrier, plans d'actions et de financement prévisionnel
- **Recensement et identification des potentiels opérateurs** si non choisis à ce stade (ex: associations, régie de quartier, structure de l'IAE...)
- **Articulation avec les dispositifs** mis en place sur le territoire (ex: PAT)
- **Associer les parties prenantes** à la démarche dès la constitution du dossier : suggestions, niveau d'implication et de participation, favoriser la mobilisation de compétences plurielles
- Les modalités de gouvernance pourront être confortées après la sélection du projet

Les grandes étapes clé d'un projet d'agriculture urbaine professionnelle.

Sont largement éligibles :

- Dépenses d'ingénierie
- Dépenses d'investissement
- Dépenses de personnel



Source : Les carnets de l'innovation ANRU + « L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain »



Une dynamique collective autour de Quartiers Fertiles



Des partenaires financiers



Des partenaires experts, académiques, institutionnels



1^{ère} tranche de l'AAP le 1^{er} juin 2020

- 51 candidatures portant sur 62 quartiers du NPNRU (d'intérêt national ou régional)
- 27 lauréats, annoncés le 07/12/20
- 8,5 M€ alloués

2^{nde} tranche de l'AAP le 16 novembre 2020

- 61 candidatures portant sur près de 82 quartiers du NPNRU
- 46 lauréats, annoncés le 16/04/21.
- 15,4 M€ alloués

3^{ème} tranche le 16 juillet 2021

- 32 candidatures, portant sur près de 38 quartiers du NPNRU
- 25 lauréats, annoncés le 30/11/21
- 9,8 M€ alloués

34M€ de financement mobilisés

- 13M€ - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Plan de relance
- 10M€ - SGPI – Programme d'investissements d'avenir
- 10M€ - Banque des territoires / CDC
- 1M€ - ADEME



Types de production: maraichage associé à d'autres cultures à plus forte valeur ajoutée



2/3 : légumes



1/2 : arbres fruitiers / petits fruits



1/4 : plantes aromatiques et médicinales



1/5 : produits et sous produits animaux



1/5 : pépinières – plants, jeunes pousses, semences



Une dizaine en moyenne :
champignons, endives //
produits exotiques //
Arbres, forêts // horticulture

Modes de production. Condition: Etude de sol.



Maraichage en pleine terre, hors sol, sous serre ou non



Différentes formes d'accessibilité : friches, toiture, sous-sol ...



Animaux et biodiversité :



- Elevages type bergerie urbaine, poulailler,
- Ecopaturage,
- Rûches
- Aquaponie

- Arboriculture
- Agroforesterie
- Forêts urbaines
- Pépinières de quartiers
- Champignonnières
- Safranières

Principales caractéristiques des projets retenus



5 emplois créés en moyenne par projet lauréat CDD/CDI/ CDDI



77 projets lauréats proposent des **actions de formation professionnalisantes** ou liées à des démarches d'insertion



75 projets lauréats adossent un programme de **sensibilisation à l'alimentation et à la nutrition** à leur démarche. **Plus de la moitié des lauréats distribue les productions sous forme de paniers solidaires ou aide alimentaire.**



39 projets lauréats appréhendent de manière spécifique le **lien entre agriculture urbaine et monde rural**



53 projets lauréats sont articulés avec un **projet alimentaire territorial (PAT)**

- 2 projets sur 3 engagent des **démarches vertueuses** : circuits courts, valorisation des biodéchets. Sensibilisation à la **biodiversité** : suivi participatif, partenariat associations
- ¼ des projets inscrivent Quartiers Fertiles dans la continuité d'un projet d'écoquartier.
- 50% des projets sont portés par une collectivité territoriale. La grande majorité des projets sont partenariaux et associent les acteurs du renouvellement urbain : **baillleurs, aménageurs**, et les acteurs du territoire : **structures de l'ESS et structures de l'insertion.**



Quartiers Fertiles
L'agriculture urbaine
dans nos quartiers



Focus sur les projets Quartiers
Fertiles en Auvergne – Rhône-Alpes

© Merci Raymond

Qui sont les lauréats?



- 14 projets lauréats répartis sur 5 départements : Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône et Haute-Savoie
- 19 quartiers d'intérêt national et régional du NPNRU
- 5,9 M€ de subvention alloués sur les 3 types de dépenses (ingénierie, investissement, personnel) – taux 50%
 - 2,7 M€ de France Relance
 - 1,8 M€ du Programme d'Investissement d'Avenir Ville Durable et Solidaire
 - 1,4 M€ de la Banque des Territoires - CDC

8,5 ha cultivés dont 5ha en QPV et 3,5 ha en limite immédiate de quartier

Surface très variable d'un projet à l'autre : urbain dense, périurbain, toiture, sous-sol, parking, friches industrielles, etc. **Etude de pollution des sols systématique.**

Exemple à Annemasse : création d'une serre – parking pour mixité d'usage, menées avec la chaire « Habitat du futur » (Thèse CIFRE)

Modalités de mise à disposition souvent inconnues à ce stade (selon propriétaire, statut du foncier, durée).

Exemple : bail rural à Clermont Ferrand, mise à disposition à titre gratuit à Villefranche-sur-Saone.

11ha potentiels restent encore à confirmer via des études de sol, des études de programmation vis-à-vis de la temporalité NPNRU.

Plusieurs projets **mutli-sites**

Exemple à Saint-Fons, Annemasse, Saint-Etienne.

- 8 projets sur le territoire du grand Lyon, portés par la ville en partenariat avec la métropole.
 - 2 projets sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole, portés par des entreprises.
 - 4 projets portés conjointement par la ville et son agglomération
- **5 projets prévoient d'ouvrir un appel à projets pour identifier le.s futur.s exploitant.s : Clermont Ferrand, Givors, Lyon 9, Vaulx en Velin, Annemasse**
- **6 projets prévoient un partenariat avec les bailleurs sociaux.**

NB : Plusieurs acteurs ressources identifiés sur plusieurs candidatures : réseau des chambres d'agriculture, réseau des AMAP, réseau VRAC, Grand Lyon Habitat, SCOP Pystiles, la Bergerie Urbaine, Ecosiag, ...

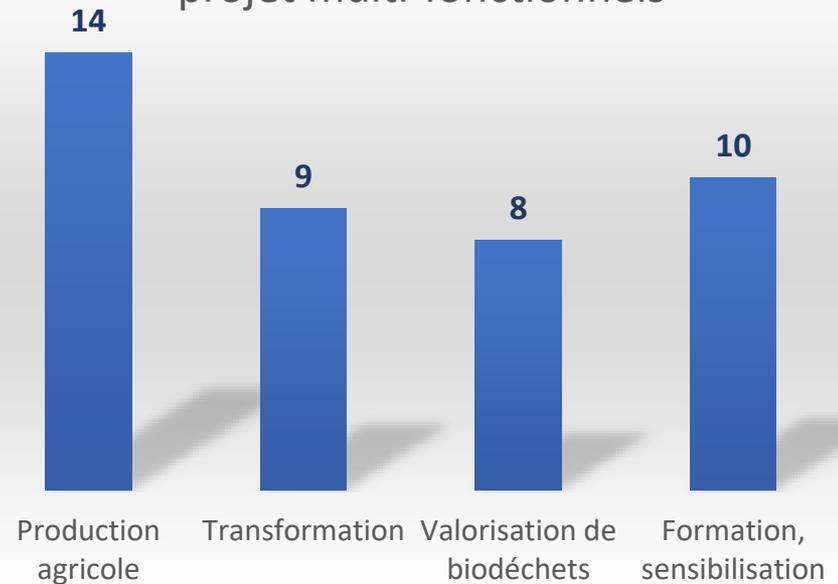


Activités et productions

Types de production

- > 2/3 Légumes.
1 projet de culture verticale à Lyon 8
- ½ Fruits. Haies de petits fruits à Villefranche-sur-Saone
- ½ Plants et jeunes pousses, semences dont **une grainothèque à Givors**
- > 1/3 Fleurs
- < 1/3 Plantes aromatiques et médicinales
- < 1/3 Produits et sous-produits animaux dont miel **dont une miellerie à Rilleux-la-Pape.**
2 projets d'aquaponie : Lyon 8, Saint-Etienne
- **1 champignonnière en parking à St-Martin-d'Hères.**
- < 1/3 Compost et terreau : **Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Lyon 8, Venissieux, Rilleux-la-Pape**

Principales activités : de nombreux projet multi-fonctionnels



Types de débouchés

- Les 2/3 distribueront la production sous forme de **paniers solidaires**
- Circuits courts : vente directe, marché, épicerie solidaire. **Réseau des AMAP, réseau VRAC**
- Restauration collective locale et/ou une cuisine centrale



- 5** Démarches d'urbanisme transitoire.
Exemple de Venissieux : la parcelle pour l'usine à terre disponible pour 5 ans.



- 7** projets lauréats appréhendent de manière spécifique le **lien entre agriculture urbaine et monde rural. Création de débouchés, de vocation, de paniers communs...**
Exemple de la création d'équipements de transformation et de distribution mutualisés à Givors, ou de la plateforme « Ferme en Réseau » à Saint-Fons

-  **10** projets lauréats sont articulés avec un **projet alimentaire territorial (PAT)**

Définition du Ministère de l'Agriculture : Les [projets alimentaires territoriaux](#) (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Exemples : les projets portés par Givors, Lyon 8, Lyon 9, Saint-Fons, Vaulx-en-Velin, Venissieux et Villeurbanne, s'inscrivent comme une déclinaison concrète et opérationnelle d'un ou plusieurs axes du PAT du Grand Lyon. PAT Ly = 11 objectifs visant une meilleure alimentation de proximité et l'amélioration de la justice alimentaire. Outil de politique publique à l'échelle de l'agglomération qui se veut ressources, créateur de réseau et facilitateur.



45 Emplois créés à termes (prévisionnel candidatures)



5 Démarches de création d'une filière alimentaire : production – transformation – distribution – consommation – sensibilisation – valorisation des biodéchets.
Création d'emplois indirects.

Exemple : Clermont-Ferrand ou Saint-Etienne



9 lauréats proposent des **actions de formation professionnalisantes** ou liées à des **démarches d'insertion**.

2 SIAE en maîtrise d'ouvrage directe à Rilleux-la-Pape (SIAE REED) et à Annemasse (en cours d'identification).



8 lauréats s'engagent dans la distribution de **paniers solidaires**.

NB : les débouchés prévoient tous de la vente directe, en épicerie solidaire ou en marchés forains.



14 projets lauréats adossent un programme de **sensibilisation à l'alimentation et à la nutrition** à leur démarche

Exemple de la Halle agricole dédiée à l'alimentation à Lyon 9



7 projets lauréats sont engagés dans une démarche environnementale d'excellence comme les écoquartiers. (6 en AURA)

Exemple de la labellisation Citergie de Rilleux-la-Pape

NB: tous les projets font la promotion de **l'économie circulaire** et circuits ultra courts



Questions?

